

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS

XIII^e Volume.
N^o 9. — Septembre 1889.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT

ART. 1. — La Société admet dans son sein les personnes étrangères à sa circonscription.

ART. 9. — Tous les Sociétaires reçoivent le Bulletin mensuel.

ART. 11. — Les Membres titulaires et les Dames patronnesses paient une cotisation annuelle de 10 fr.

ART. 12. — Toute personne désirant faire partie de la Société en qualité de Membre titulaire ou de Dame patronnesses devra en faire la demande au Président d'une Section, cette demande contenant déclaration d'élection de domicile à Senlis.

ART. 15. — Tout Membre qui voudra cesser de faire partie de la Société devra donner sa démission *par écrit* au Président de sa Section, assez à temps pour qu'elle parvienne au Bureau général avant le 31 Décembre. — Passé ce délai, la cotisation serait due pour la nouvelle année. (*Le refus du Bulletin ne constitue pas une démission*).

Les Sociétaires qui ne recevraient pas régulièrement le Bulletin, ou qui changeraient d'adresse, sont priés d'en informer le Secrétaire-Général.

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à 2 heures 1/2, et celles du Conseil d'administration le même jour, à 1 heure 1/2, dans une des Salles de l'ancienne Ecole des Frères.

SENLIS
IMPRIMERIE ERNEST PAYEN
9-11, place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

1889

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Vatry. — M^{me} Corbin. — M. de Vatry. — M. Thirion. — M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny. — M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le baron de Condé. — M. Brustlé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. — M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruet. — M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thiénard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. — M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de Saint-Marc. — M. le comte Ameiot. — M. Drivière. — M. Guérard. — M. le prince Radziwill. — M. le baron Franck Seillière. — M. Morel.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. — M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, *vice-président*.
M. Cossin, *secrétaire*.
M. Jassemmin, *secrétaire-général*.
M. Dubarle, *jardinier-professeur*.
M. Macret, *secrétaire-général*.

BUREAU GENERAL

Président..... MM. Thirion.
Vice-Présidents..... Brochon, Morel et Vantroys.
Secrétaire-Général..... Delamotte.
Secrétaire-Général-Adjoint. Lebrasseur.
Secrétaire..... Legras.
Trésorier..... Choquet (Jules).
Trésorier-Adjoint..... Noché.
Bibliothécaire-Archiviste .. Deslandes père.
Conservateur du Matériel .. Tirtlet.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Bordier, Guinand, Tassin, Pecquet, Simon Compiègne, Ferraud, Salot, Fossiez, Vaudier, Testard, Delmont, Sylvain Berger.

JARDINIER-PROFESSEUR

M. Lozet.

BUREAUX DES SECTIONS

CREPY-EN-VALOIS. — *Président* : M. Chopinet. *Vice-Président* : M. Clair. *Secrétaire* : M. Francolin. *V. Secr.* : M. Mathiou. *Trésorier* : M. Legros. *Délégué* : M. Punant.
LA CHAPELLE-EN-SERVAL. — *Président* : M. Baudet. *Vice-Prés.* : M. Vivier. *Secrétaire* : M. Rauscher. *V.-Secr.* : M. Dubray. *Trésorier* : M. Huss. *Délégué* : M. Cendrier.
NANTEUIL-LE-HAUDOIN. — *Président* : M. Valadon. *V.-Prés.* : MM. Hardy et Darragon. *Secrétaire* : M. Lebeau. *Vice-Secrétaire* : M. Délié. *Trésorier* : M. Lefèvre. *Délégués* : MM. Garnotel et Tassard.
PONT-SAINTE-MAXENCE. — *Président* : M. Renault. *Vice-Présid.* : M. Payen. *Secrétaire* : M. Gaillardin. *V.-Sec.* : M. Lemercier. *Trésorier* : M. Jaunet. *Délégué* : M. Lefebvre.

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE ET COMMERCIALE

FONDÉE EN 1751

ERNEST PAYEN

IMPRIMEUR BREVETÉ

9-11, Place de l'Hôtel-de-Ville, 9-11

SENLIS

Ouvrages de Ville et d'Administration.

Affiches de toutes grandeurs, en noir et en couleurs

Labeurs. — Prix-Courants. — Catalogues.

Avis d'Expédition, de Traite, de Règlement.

Factures. — Relevés de Comptes. — Têtes de Lettres.

Prospectus. — Circulaires.

Billets à ordre. — Mandats. — Chèques. — Reçus. — Bordereaux.

Cartes d'Adresse. — Cartes d'Envoi.

Billets de Naissance. — Lettres de Mariage et de Décès.

Actions. — Obligations.

Diplômes.

Plans. — Fac-Simile. — Musique. — Marmots.

Cartes de Visite.

Registres imprimés, réglés, foliotés et perforés.

Imprimés pour Tirs à l'Arbalète, Tirs à l'Arc, Tirs au Fusil et au Pistolet.

AFFICHES DE FÊTES — BILLETS DE LOTERIE

LETTRES DE DÉCÈS EN UNE HEURE

FOURNITURES DE BUREAUX



LEFÈVRE

SERRURIER - CONSTRUCTEUR

A SENLIS

Spécialité de Grilles en tous genres.

SERRES — CHASSIS DE COUCHES

Outillage et tous Accessoires pour Jardins.

VENIER

ENTREPRENEUR DE MENUISERIE

SENLIS (OISE).

Châssis en bois. — Coffres.

Treillages en tous genres.

Kiosques rustiques et en bois découpé.

CLOTURES EN BOIS POUR PARCS ET JARDINS

Grandes Pépinières de Bargny

PAR BETZ (OISE).

Armand MOREL

Lauréat de la Prime d'honneur de l'Horticulture en 1885
au Concours régional de Beauvais.

Grandes Variétés

DE

PLANTES DE TOUTES SORTES

Demander le Catalogue.

CONCOURS TRIMESTRIEL

du Dimanche 3 Novembre 1889.

- 1° Fruits;
- 2° Chrysanthèmes;
- 3° Arbres fruitiers.

Des médailles de vermeil et d'argent seront mises à la disposition du jury.

Les Sociétaires qui désireraient prendre part à ce concours sont priés d'en avertir M. le Secrétaire-Général avant le 1^{er} novembre.

Bulletin d'Août. — Rectifications.

1° Procès-verbal. — Lire : M. Thirion présente un melon hybride du melon vert à *rames* fécondé par un melon de Malte à chair rouge.

2° Page 105. — Avant-dernière ligne : On continue à froid la multiplication des plantes molles sur des couches usées, le repotage des *boutures* enracinées.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 1^{er} SEPTEMBRE 1889.

PRÉSIDENCE DE M. THIRION, PRÉSIDENT.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Le procès-verbal de la dernière réunion est adopté.

Est admis membre de la Société :

M. LOZET (Hippolyte), jardinier à Montmorency.

XIII^e VOLUME. — N^o 9. — SEPTEMBRE 1889.

La correspondance comprend :

1° Une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture concernant le rapport annuel ;

2° Le procès-verbal de la Section de Nanteuil-le-Haudouin ;

3° Une lettre d'invitation à la messe de Saint-Fiacre, cérémonie à laquelle le Bureau a décidé d'assister ;

4° Les brochures suivantes :

Art de faire le vin, de l'améliorer, de le conserver, par P. Jossierand ;

Culture du Pommier ; — *Fabrication du Cidre*, par H. Leclerc ;

Les arbres à cidre et le cidre du pays d'Othe, par E. Noël ;
Sur les emplois du bois et les industries forestières dans l'arrondissement de Bar-sur-Aube, par G. Delaunay ;

Des transformations réelles ou apparentes des végétaux et des végétations, par Paul Hariol.

M. le Secrétaire-Général donne connaissance du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration, qui s'est occupé spécialement des travaux en cours d'exécution au jardin d'expériences et de ceux projetés.

Le Conseil propose à l'Assemblée d'ajourner les travaux les moins urgents, les dépenses faites cette année dépassant les prévisions du budget.

Cette proposition est adoptée.

M. le Président donne communication de divers articles des Bulletins des Sociétés correspondantes, qui donnent lieu à une intéressante discussion.

Après le tirage de la loterie, la séance est levée à quatre heures.

Apports en séance :

M. DUDRUMET : Lots de légumes, fruits et fleurs , — Tomates hâtives, — Pois ridés, — Flageolets à casser, — Chicorée de Meaux et frisée, — Carottes toupie et carottes de Hollande,

— Céleri, — Poireaux, — Navets, — Artichauts, — Melon, — Chasselas, — Reines-Marguerites. — *Mention très honorable.*

M. VAUDIER : Un beau lot de fleurs. — *Mention honorable.*

Section de Nanteuil-le-Haudouin.

SÉANCE DU 25 JUILLET 1889. — PRÉSIDENTE DE M. VALADON.

L'an mil huit cent quatre-vingt-neuf, le 25 juillet, les Membres comprenant la Section d'horticulture de Nanteuil se sont réunis à l'Hôtel-de-Ville.

Présents au Bureau :

MM. Valadon, président ; Daragon et Hardy, vice-présidents ; Tassart et Garnotel, membres.

La Commission chargée de l'examen des apports, propose :

1° Pour un lot composé de deux melons et de légumes, une *mention honorable* ;

2° Un lot de fleurs coupée, une *mention simple* ;

3° Deux boîtes de jolies pêches pourprées hâtives, *mention très honorable* ;

4° Un lot de légumes composé de tomates, concombres, poireaux, chicorées, scaroles et choux, une *mention honorable*

A l'unanimité, l'assemblée ratifie ces propositions.

Le 1^{er} lot est réclamé par M. CHARLES, jardinier chez M. Valadon.

Le 2^e lot, par le même.

Le 3^e lot, par M. THIOL, jardinier chez M. Daragon.

Le 4^e lot, par M. BONNAIRE, jardinier chez M. Pouillard.

M. le Professeur fait ensuite une leçon sur la vigne et sur la fécondation artificielle des fleurs ; il la continue dans le jardin de M. de Poret.

M. le docteur ROUSSEL, présenté à la dernière séance, est admis à l'unanimité.

La demande de M. BASSET, jardinier chez M. Zammaretti, à Ver, est présentée.

La séance est levée à quatre heures un quart.

Pour le Secrétaire empêché,
HARDY.

Section de La Chapelle-en-Serval.

SÉANCE DU 18 AOUT 1888. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET.

La séance est ouverte à deux heures.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le professeur Lozet traite de la fécondation artificielle et de la récolte et conservation des fruits.

Trois brochures sont déposées sur le bureau pour être tirées en tombola.

La séance est levée à trois heures et demie.

Le Président,
ELIE BAUDET.

TRAVAUX DE L'AMATEUR FLEURISTE

Octobre.

PLEINE TERRE

Si, au potager, les gelées blanches sont nécessaires pour donner de la qualité aux choux, elles ne nous inspirent pas moins des craintes au jardin d'agrément pour nos fleurs, et il ne faut pas se laisser surprendre par elles, afin de conserver le plus longtemps possible les richesses florales de l'automne. Pour atteindre ce but, on abritera les plantes qui seront jugées susceptibles de prolonger longtemps encore

leur floraison; exemple : les chrysanthèmes, qu'il suffit parfois de garantir pendant deux ou trois nuits pour pouvoir en jouir jusqu'à la fin de la saison.

Certes, beaucoup de variétés de chrysanthèmes souffrent des premières gelées, mais tant que ces dernières n'abaissent pas la température au dessous de 4 degrés, le concours d'un léger abri peut les sauvegarder et nous procurer la satisfaction de voir se continuer l'épanouissement de toutes leurs inflorescences, surtout lorsque le soleil réchauffe l'atmosphère toute la journée et absorbe l'excès d'humidité fournie par les brouillards de cette saison.

Il est constant que, sous notre climat, les premières gelées ne durent pas plus de deux à trois jours, et qu'elles apparaissent assez souvent, de la fin de septembre au 15 octobre; elles viennent anéantir les plantes sensibles aux froids, telles que Coleus, Achirantes, Alternantheras, Geraniums, Hélio-tropes, etc. Aux premières gelées automnales, succède presque toujours une pluie ou un changement de température, devenant moins offensive pour les fleurs; aussi répéterons-nous qu'un abri placé opportunément pendant les quelques nuits qui sans cela seraient néfastes pour elles, peut les sauver du péril. Il suffit de quelques paillassons, ou de quelques toiles placées au-dessus des plantes et supportées par des fils de fer maintenus à l'aide de supports enfoncés en terre; ces moyens sont simples, peu coûteux, et peuvent procurer à l'amateur la satisfaction de prolonger l'existence de ses bienaimées jusqu'à la fin de l'automne.

En pleine terre, c'est l'époque de songer aux transformations, aux créations neuves. On peut commencer la plantation des plantes à feuillage persistant, particulièrement dans les terrains secs et légers. Après avoir élagué les arbres et arbrisseaux des massifs boisés, tondu les haies, les charmilles, les tonnelles, on ratisse une fois encore les allées du jardin d'agrément avant l'approche des fortes gelées.

Si quelquefois les gelées blanches de ce mois devenaient

noires, c'est-à-dire qu'elles fassent baisser le thermomètre au-dessous de 3 ou 4 degrés de froid, on s'empresserait de déplanter les tubercules de Dahlias, que la moindre gelée compromet, les bulbes de Bégonias, les oignons de Glaïeuls, de Tubéreuses, les Caladiums esculentum, les Cannas, et tous les autres plantes qui exigent d'être relevées de terre pour passer leur époque de repos sous abris. Celles, au contraire, qui doivent passer l'hiver en place et qui craignent les gelées rigoureuses, doivent être également garanties; on les empaille, on les couvre avec des feuilles sèches, des litières, de la longue paille, de façon à ce qu'elles ne souffrent pas des rigueurs de l'hiver; sont de ce nombre: les Tritomas, les Gynériums, les Magnolias, les Araucarias, et presque toutes les variétés de Rosiers thés, etc.

On coupe les tiges mortes des plantes qui ont passé fleur. L'herbe croît abondamment et semble reprendre une recrudescence de végétation; il faut la biner, la sarcler dans les plants repiqués, dans les semis récents faits et partout où elle apparaît; jeune, elle est facile à détruire; mais si on lui laisse prendre du pied, on éprouve des difficultés.

SOUS VERRE

Tous les rempotages doivent être terminés. Aucune plante de serre ou d'orangerie ne doit rester dehors après le 15 du présent mois; toutes reprennent leur place à l'intérieur, si elles n'y sont déjà: les Orangers, les Azalées, les Camélias, etc. Ces superbes plantes méritent bien que nous rappelions les quelques soins qu'elles réclament depuis l'époque de leur rentrée jusqu'au moment de leur magnifique floraison, qui sera le charme de la serre, de l'orangerie ou des appartements, pendant les mois d'hiver.

Lorsque les Camélias cultivés en pots ou en caisses quittent leur abri d'été, généralement situé le long d'une haie de thuyas qui les défend de la trop grande ardeur du soleil, pour reprendre leur abri d'hiver, voici ce qu'ils exigent: une

grande lumière, peu d'arrosement pendant la période du repos, qui commence à l'automne après la formation du bouton.

Un mélange par tiers de terre de bruyère, de terreau provenant de la décomposition de feuilles de chêne, de terre franche, constitue une bonne terre pour le rempotage des camélias; ce rempotage se fait ordinairement après la floraison. Néanmoins nous laissons l'amateur juge de l'opportunité du rempotage et nous ne voyons aucun inconvénient à ce qu'il l'opère chaque fois que les plantes l'exigent, soit à l'automne, soit au printemps; nous considérons l'époque comme subordonnée à la végétation et au développement de la plante.

Le Camélia n'aime pas moins l'air que la lumière; une température de 6 degrés lui convient pour hiverner sous verres; toutefois cette température devra s'augmenter jusqu'à 12 degrés et plus aux approches de sa floraison, sans quoi ses boutons tombent à moitié formés. Il n'aime pas les excès de nourriture; mis dans des vases trop grands, il végète mal; il préfère être arrosé, avec l'eau du ciel dont la température n'aura pas moins de 12 degrés, particulièrement au moment de la floraison. Les engrais liquides lui sont favorables. Les crottes de moutons délayées dans l'eau tiède avec laquelle on l'arrose, hâtent sa végétation et sa floraison. Il réclame surtout pendant sa station d'hiver la plus grande propreté. Il est sujet au puceron, à la cochenille, à la fumagine, que l'on combat par la propreté constamment maintenue sur les feuilles par des lavages successifs avec de l'eau de savon noir.

L'Azalée de l'Inde ou de la Chine — on ne sait pas au juste — réclame la même température que le Camélia pour hiverner; il aime aussi la lumière et surtout l'air. Placé tout près du verre, il s'y convient, à la condition d'avoir le pied au frais; les gradins des serres sèches ne lui sont pas favorables. Une couche de gravier maintenue fraîche, sur

laquelle il repose, semble lui faire plaisir. Il se comporte bien sous bâches chauffées, ou abritées de feuilles sèches; ces deux végétaux (Camélia et Azalée), nous n'avons pas besoin de le dire, forment le plus bel ornement des serres froides.

CH. LOZET.

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

La Poire Le Lectier. — La *Revue horticole* recommande vivement ce nouveau fruit qui a été obtenu par un vieux praticien d'Orléans, M. Auguste Lesneur; c'est une Poire d'hiver provenant de l'hybridation du *Bon chrétien Williams* et de la *Bergamotte Fortunée*. L'arbre est vigoureux, d'une belle forme érigée; sa production commence dès les premières années et il est constamment fertile.

M. Carrière déclare que ce n'est qu'après une étude de cinq ou six récoltes consécutives qu'il se permet de recommander cette variété comme une des meilleures Poires d'hiver. Il en donne la description suivante :

Fruit gros, pyriforme, peau d'un jaune d'or piquetée de points fauves. Le pédicelle assez court est gros et charnu, placé obliquement sur le sommet du fruit. L'œil est moyen, ouvert, dans une dépression peu profonde et régulière. La chair est blanche, fine, fondante, très juteuse, sucrée et très parfumée. Le cœur est sans aucune concrétion ni granulation. La maturité a lieu de janvier jusqu'à la fin de mars.

La dédicace de ce fruit est faite à une illustration orléanaise, au vieux pomologue *Le Lectier*, procureur du roi à Orléans, qui de 1598 à 1628 avait réuni dans son jardin une collection de 252 variétés de Poires, nombre considérable pour l'époque.

*
* *

M. Truffaut s'est servi du sulfo-carbonate de potasse pour

débarrasser les plantes de serre de la cochenille qui attaque les feuilles et même les racines. Appliqué à des Palmiers, ce produit qui est liquide est un insecticide puissant ainsi qu'un engrais réel; toutefois, il faut l'appliquer très étendu d'eau. Par conséquent à faible dose, au vingtième environ. La dose doit varier avec la nature des plantes. Pour les racines, quelques arrosements suffisent; pour les feuilles, un trempe combat facilement la cochenille.

(*Journal de la Société d'horticulture de Seine-et-Oise*).

*
* *

Œillets lyonnais. — C'est à Lyon, à la séance du 15 février 1846, de la Société d'horticulture du Rhône, que furent présentés pour la première fois les *Œillets lyonnais* sous le nom d'*Œillets de fantaisie à floraison perpétuelle*. D'après le procès-verbal de la séance, ils firent une telle sensation que l'on nomma une Commission d'inspection afin de faire constater par un rapport le mérite de produits si remarquables.

Dans les *Œillets lyonnais* on trouve les fleurs aux formes les plus gracieuses, aux nuances les plus coquettes et les plus délicates : le blanc, le rouge, le jaune, le chamois, le violet et le rubané, tout est réuni dans ce beau groupe; le feuillage en est élégant et le port grandiose; les plantes sont trapues, à tiges fermes, vigoureuses et touffues.

Un mot maintenant sur la culture des *Œillets lyonnais*. Ils demandent une terre franche, une situation bien aérée, loin de tout arbre ou mur en plein soleil; la plantation de jeunes boutures enracinées, faites en hiver, se fait d'avril à juin; c'est le moment le plus favorable pour la plantation. Aussitôt mis en place, il convient de donner aux plantes, de temps à autre, quelques arrosages, jusqu'à ce qu'elles aient atteint environ huit à dix centimètres de hauteur. C'est alors que l'on doit pratiquer le premier pincement; en pinçant la plante au mois de juin, on retarde la floraison et les plantes se ramifient davantage, forment de belles touffes et se mettent à

boutons en août-septembre pour fleurir à partir d'octobre jusqu'en mars. Si on ne coupait pas l'extrémité des tiges, les plantes fleuriraient en juillet, les fortes chaleurs sont peu favorables à l'œillet et les fleurs que les plantes donneraient seraient petites et les coloris moins brillants.

Dès que l'on aura donné le premier pincement à l'œillet, qui ne dédaigne pas l'engrais liquide, on fera bien d'arroser avec du purin, ou matière fécale étendue d'eau par parties égales suivant la force de l'engrais ; on donne ensuite un léger labour, on paille soit avec du fumier consommé ou frais, et au bout de quinze jours on renouvelle l'arrosage à l'engrais liquide.

Est-il une culture demandant moins de soins ?

Pour les plantes que l'on veut rentrer en serre, pendant l'hiver, on les plante dans des pots ; le compost qui convient le mieux aux œillets pour la culture en vases, c'est un mélange de moitié de terre franche et de terreau de feuilles auquel on ajoute un peu de sable ; on doit aussi pratiquer le pincement, l'arrosage à l'engrais liquide et biner avec une spatule la surface de la terre. Dans la serre, les plantes devront autant que possible être placées près des vitres, la température ne devra pas être tenue élevée et ne pas descendre au dessous de 5 à 6 degrés au-dessus de 0 ; pendant l'hiver les arrosages doivent être modérés.

(Bulletin de la Société d'Horticulture pratique du Rhône).

*
* *

Les sels de cuivre en arboriculture. — La substance dont on se sert, le sulfate de cuivre, se vend chez les droguistes, à raison de 75 centimes le kilogramme. Pour le dissoudre, il n'est nécessaire ni de le pulvériser, ni d'employer de l'eau chaude, ainsi que le font beaucoup de gens : l'eau froide est même préférable. Ce qu'il faut, c'est de le mettre le plus près possible de la surface de l'eau, suspendu soit dans un panier, soit dans un linge, afin que l'air puisse accélérer la fusion.

De cette manière, la dissolution est beaucoup plus prompte et aussi plus complète.

Pour l'application du procédé, trois opérations sont généralement nécessaires.

La première aspersion se fait vers la fin de mai, aussitôt que les fruits sont bien formés ; plus tôt, on s'exposerait à altérer les feuilles, dont les tissus sont encore très tendres. Pour cette première fois, on met 2 à 3 grammes par litre d'eau. Quinze jours ou trois semaines après, on fait la deuxième aspersion, mais cette fois en augmentant la dose de sulfate, en la portant à 4 ou 5 grammes par litre. Si une troisième opération est nécessaire, on la fait quinze jours ou trois semaines plus tard ; cette fois, à cause de la dureté des feuilles, on peut mettre jusqu'à 6 grammes de sulfate par litre. Il faut opérer le soir et, autant que possible, par un temps sec, de manière que la substance anticryptogamique, n'étant pas lavée par la pluie, puisse agir sur les parasites.

Plusieurs années d'expériences ont démontré l'excellence du procédé. Au reste, afin de ne laisser subsister aucun doute, M. Boucher agissait comparativement.

(Revue Horticole).

E. A. CARRIÈRE.

*
* *

Influence du sujet sur le greffon. — Niée par les uns, affirmée par les autres, cette influence existe réellement ; seulement, comme elle varie à l'infini suivant les lieux, le climat, la nature des végétaux, il en résulte que, très sensible dans un endroit, elle l'est à peine dans d'autres. De là les dissidences, les contradictions, et, par suite, les discussions dans lesquelles les opinions parfois les plus contraires sont soutenues, souvent même par des praticiens sérieux et dont la compétence ne peut être mise en doute. Néanmoins le fait de l'influence du sujet ne peut être nié, et tous les jours de nouveaux faits viennent confirmer cette influence. En voici encore un très remarquable exemple, signalé par un

horticulteur praticien dans le *Journal des Roses*, numéro du 4^{er} dernier.

Deux lots de Rosiers greffés, l'un sur *Rosa polyantha*, l'autre sur *Rosa canina*, furent placés dans une serre à forcer, soumis à un traitement *identique*, empotés dans la même terre, recevant absolument les mêmes soins. Ils donnèrent des résultats bien différents, ainsi qu'on va le voir : — « Les Rosiers greffés sur *R. Polyantha* ont donné deux fois plus de Roses que ceux greffés sur *R. Canina*, et, de plus, ils ont sur eux une avance de quinze jours comme précocité. » — Des faits analogues avaient été constatés par le journal *Lyon horticole*.
(*Revue horticole*).

*
**

Fraisier Sir Joseph Paxton. — La variété *Sir Joseph Paxton* est une excellente fraise, de maturité mi-hâtive, et c'est peut-être celle qui réunit le plus de mérites; la plante est très vigoureuse, très rustique et surtout très fertile. On nous taxera peut-être d'exagération, mais le fait que nous citons a été constaté. Nous avons récolté sur des pieds de trois ans de plantation plus de 750 grammes de fruits de bonne grosseur, à forme presque toujours régulière, conique, arrondie, les plus gros parfois aplatis en forme de crête de coq; beau coloris rouge cramoisi vif glacé; chair saumonée, ferme, pleine, juteuse, sucrée et parfumée; la maturité des fruits se poursuit régulièrement, les derniers, quoique plus petits, mûrissent très bien et ont autant de saveur que les premiers; on ne peut en dire autant de toutes les variétés.

Le *Fraisier Sir Joseph Paxton* donne d'aussi bons produits dans la grande culture que dans la culture forcée; c'est regrettable qu'il ne soit pas assez répandu.

J. NICOLAS,
Horticulteur-grainier à Lyon.

(*Bulletin de la Société d'Horticulture et de Viticulture d'Epernay*).

E. THOUZÉ

Négociant en Vins et Eaux-de-Vie de vins,

Dépositaire direct de Vins de Propriétaires Français et Algériens,

25, RUE BELLON, A SENLIS (OISE).

CAVES : Rue du Chancelier Guérin (caves de l'Evêché)
et Rue des Vignes, à Senlis.

Vins garantis purs et de provenance directe.

(L'analyse des Vins est toujours tenue à la disposition de l'Acheteur).

DEUX MÉDAILLES D'OR :

PARIS, à l'Exposition d'hygiène, au Palais de l'Industrie, en 1888;

TUNIS, à l'Exposition française, en 1888.

PRIX DES VINS DE LA RÉCOLTE 1888 :

Vin rouge..... 120 francs;

Vin blanc..... 130 francs.

PRIX DES VINS BLANCS DE LA RÉCOLTE 1887 :

Vin du Fort-Romain.. 140 francs;

Alicante..... 150 francs.

Le tout par bordelaise de 225 litres environ, rendue logée à Senlis, au domicile de l'Acheteur, et partout ailleurs, *franco* à la gare la plus voisine du destinataire. Les frais d'octroi, s'il en existe, restent à la charge de l'Acheteur.

Escompte au comptant : 2 1/2 pour cent.

N.-B. — On vend les mêmes Vins par 25 litres à un prix proportionnel à ceux indiqués ci-dessus pour la pièce entière.

Ces prix seront envoyés aux personnes qui en feront la demande.

MM. les Membres de la Société d'horticulture de Senlis jouiront d'une réduction de DIX francs par pièce des vins de 1888, en s'adressant directement à M. THOUZÉ, 25, rue Bellon, à Senlis.

LE GRESHAM

Compagnie Anglaise d'Assurances sur la Vie,
établie en France depuis 1854.

Propriétés françaises de la Compagnie GRESHAM :

2, rue Halévy, place de l'Opéra;

30, rue de Provence; — 8, boulevard des Capucines.

Actif : 94.408.165 francs.

*Assurances proposées à la Compagnie pendant les
trente-huit dernières années, près de :*

UN MILLIARD CINQ CENTS MILLIONS DE FRANCS

*Sommes payées par la Compagnie
depuis l'origine, 1848, jusqu'au 30 Juin 1886, près de :*

178 MILLIONS DE FRANCS

Assurances sur la vie entière, mixtes et à terme fixe.

Rentes viagères immédiates,
*aux taux de 10, 12, 15 et 17 pour cent suivant l'âge,
payables au cours dans toute l'Europe.*

Agent Général :

M. GRISON, à Creil.

**Les Leçons d'horticulture sont suspendues
pendant le mois d'Octobre.**

Séances du Mois d'Octobre.

Senlis..... Dimanche 6, à deux heures et demie.
Crépy-en-Valois..... — 13, à deux heures.
La Chapelle-en-Serval. — 20, à deux heures.
Pont-Saint-Maxence. — 27, à deux heures.
Nanteuil-le-Haudouin Jeudi 31, à deux heures.

AVIS

Tarif des Annonces.

Depuis le 1^{er} janvier 1883, M. Payen est concessionnaire de la publicité à faire par la voie du Bulletin, dans lequel il est autorisé à insérer des feuilles d'annonces de toute nature.

Les tirages supplémentaires du Bulletin (préalablement autorisés par la Société), ainsi que les encartages, seront également confiés aux soins de l'imprimeur.

Toute demande de publicité lui sera donc adressée.

Les Sociétaires seuls continueront à jouir du tarif rédait.

Pour une Case :

1 fois	2 fr. 30	6 fois de suite. . .	40 »»
3 fois de suite. . .	6 »»	12 fois desuite. . .	48 fr.

Ils auront également un rabais de 25 0/0 sur les encartages et tirages supplémentaires, à la condition toutefois que leur publicité ne se rapporte qu'à l'horticulture, arts et industries s'y rattachant, vente et location de jardins.

La Société continuera à insérer gratuitement sur la couverture, les demandes d'emploi faites par les ouvriers jardiniers.

Exposition permanente.

La Société vient de décider que MM. les Fabricants et Marchands d'objets d'art décoratif et accessoires de jardin, pourraient être autorisés à exposer gratuitement au jardin de la Société des spécimens de leur industrie (avec indication de leur adresse).

En faisant leur demande au Président, ils indiqueront la nature, le nombre et la dimension des objets à exposer.

Les dits objets ne pourront séjourner moins d'une année.

La Société ne prend à leur égard aucune responsabilité.

Affichage.

La Société vient d'affecter une partie des murs de son jardin à l'affichage de MM. les Horticulteurs et Fabricants d'objets d'art et d'industrie horticole.

Un cadre spécial recevra les affiches de vente et location de champs, fermes, jardins, parcelles et immeubles de MM. les notaires et avoués et des particuliers.

Il y aura de ce fait à payer à la Société une redevance calculée sur la grandeur de l'affiche et le temps qu'elle devra y séjourner.

Jus de Tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à M. LOZET, jardinier-professeur.

Messieurs les Sociétaires qui désirent compléter la collection des Bulletins de la Société, peuvent s'adresser à M. DESLANDES, bibliothécaire. — Coût de chaque année, 2 fr.